

SECTION 8D : RADIOREPERAGE, SYSTEME MONDIAL DE DETRESSE ET DE SECURITE EN MER
ET SUJETS CONNEXES

RAPPORT 1167*

ETUDE DE QUESTIONS GENERALES RELATIVES AU SYSTEME MONDIAL DE DETRESSE
ET DE SECURITE EN MER

(Question 92/8)

(1990)

1. Introduction

1.1 Avec l'apparition de communications à longue distance relatives à la détresse et à la sécurité en mer dans le cadre du Système Mondial de Détresse et de Sécurité en Mer (SMDSM), il faut établir des liaisons de télécommunications satisfaisantes entre les centres de coordination des opérations de sauvetage (RCC) des différentes administrations pour assurer une coordination adéquate des activités de recherche et de sauvetage.

2. Besoins en matière de services de télécommunications entre les centres de coordination des opérations de sauvetage des différentes administrations

2.1 Dans de nombreux pays, des centres de coordination des opérations de sauvetage, dotés d'installations de télécommunication très modernes ont été mis en place. Ce n'est cependant pas le cas dans tous les pays, et pour prendre des mesures dans ce domaine, il faut pouvoir faire face à des situations où interviennent différents niveaux d'installations techniques et de qualification de personnel.

2.2 L'OMI a déjà examiné cette question jusqu'à un certain point et a préparé des listes des installations de télécommunication (où sont répertoriés les codes de numérotation, entre autres) existant dans les RCC du monde entier. Ces listes font l'objet d'une mise à jour constante et sont révisées chaque fois que nécessaire. De plus, l'OMI encourage activement les administrations des régions du monde où les réseaux SAR (de recherche et de sauvetage) n'offrent qu'une mince couverture, à coordonner leurs efforts et à s'unir pour améliorer ce service.

2.3 Dans les régions du monde où les réseaux de télécommunication côtiers sont limités, il faut recourir à des réseaux de radiocommunication fixes pour assurer les communications entre les RCC. Pour autant qu'au moins un de ces derniers soit connecté également à un réseau de télécommunication international, on peut être assuré de la compatibilité au niveau mondial.

* Le Directeur du CCIR est prié de porter le présent Rapport à l'attention de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), de l'Organisation maritime internationale (OMI) et du CCITT).

2.4 En plus des problèmes que peuvent poser les limites des équipements de télécommunication, il est probable que des difficultés d'ordre linguistique surviennent également au cours du transfert d'information d'un RCC situé dans un pays donné à son correspondant situé dans un autre pays. Il est particulièrement important que l'information initiale soit clairement comprise pour que des opérations de recherche et de sauvetage puissent commencer dans les délais les plus brefs.

2.5 Aux premiers stades d'une situation de détresse, les informations qui doivent être transmises, dans certains cas, d'un RCC à l'autre, portent notamment sur les points ci-après:

1. des détails concernant le navire en détresse;
2. des détails sur toute liaison pour les communications établie avec le navire en question;
3. les mesures attendues de la part du RCC qui reçoit l'information transmise.

2.6 Pour réduire au minimum les difficultés dues à la langue, ces informations devraient être transmises au moyen de codes simples sous une forme se prêtant à une transmission par des moyens appropriés. On trouvera à l'Annexe I une proposition de système de codage susceptible d'être développé.

3. Complément d'étude

3.1 Un complément d'études s'impose sur la question, et plus particulièrement en ce qui concerne:

1. les réseaux de télécommunications disponibles dans les régions du monde où il n'existe pas encore de RCC;
2. les caractéristiques techniques des éventuels réseaux de radiocommunications du service fixe entre les RCC; et
3. le format de message et la technique de transmission recommandés pour le transfert des informations initiales de recherche et de sauvetage entre les RCC.

3.2 Pour éviter dans toute la mesure possible que les travaux des différents organismes internationaux fassent double emploi, ces études devraient être menées conjointement par le CCITT, l'OACI et l'OMI.

ANNEXE I

Système de codage proposé pour le transfert de l'information
d'un RCC à l'autre1. Détails du navire en détresse

- A - Identité du navire
- B - Nationalité du navire (chiffres d'identification maritimes)
- C - Position du navire en détresse:
0 = la position du navire est inconnue.
1 = la position du navire est ... (en latitude et longitude)
- D - Temps de détermination de la position:
0 = le temps de détermination de la position est inconnu.
1 = le temps de détermination de la position a été de ... (UTC)
- E - Cap du navire en détresse:
0 = le cap du navire est inconnu.
1 = le cap du navire a été donné à ... degrés
2 = dérive (valeur établie à ... degrés)
- F - Vitesse du navire en détresse:
0 = la vitesse du navire en détresse est inconnue.
1 = la vitesse du navire a été donnée comme étant de ... noeuds
2 = dérive (valeur établie à ... noeuds)
- G - Cause spécifiée de détresse:
0 = inconnue (transmission d'une RLS non précisée)
1 = feu/explosion
2 = inondation
3 = collision
4 = échouage
5 = le navire gîte, risque de chavirer
6 = le navire coule
7 = navire désemparé à la dérive
8 = sinistre non spécifié
9 = navire en cours d'évacuation
- H - Fréquence de radiorallèlement émise par le navire en détresse:
0 = aucune fréquence de radiorallèlement émise
1 = 121,5 MHz
2 = 9 GHz (répondeur radar SAR)
3 = autre fréquence de radiorallèlement ... MHz

2. Communications avec le navire en détresse

I - Mode de communication avec le navire en détresse:

- 0 = communication non établie
- 1 = communication directe avec le navire
- 2 = communication relayée par un autre navire dont l'identité est ...

J - Méthode de modulation utilisée:

- 0 = aucune modulation utilisée
- 1 = radiotéléphonie
- 2 = radiotélex

K - Bande de fréquences utilisée:

- 0 = aucune bande de fréquences utilisée
- 1 = B.m
- 2 = B.hm
- 3 = B.dam, 4 MHz
- 4 = B.dam, 6 MHz
- 5 = B.dam, 8 MHz
- 6 = B.dam, 12 MHz
- 7 = B.dam, 16 MHz
- 8 = 1,6 GHz (INMARSAT)

3. Mesures attendues de la part du RCC

L - Prière de:

- 0 = ne prendre aucune mesure, des moyens adéquats paraissant disponibles
 - 1 = faire savoir si vous êtes prêts à accepter la coordination des activités de recherche et de sauvetage
 - 2 = tenter d'établir la communication avec le navire en détresse.
-